

L'équilibre urbain–rural

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les ressources de base de l'économie (électricité, bois, lait, bleuets...) sont généralement présentes en zones rurales alors que les activités de production se localisent largement dans les zones urbaines. De par leur positionnement central sur l'espace, certains centres urbains profitent beaucoup plus que d'autres de la répartition des activités économiques, notamment Alma, Roberval, Saguenay. Les services publics supérieurs en santé, éducation, sports et culture se localisent par ailleurs dans les centres importants, alors qu'une partie de leur clientèle réside dans les petits centres urbains et ruraux. Il en est de même pour les géants du commerce et des services tels que Wal-Mart, Costco, Loblaws, Archambault, Roche, New Look, etc.

En outre, certains centres ruraux profitent beaucoup des activités de la villégiature et du récréotourisme, tandis que d'autres sont appauvris par leur environnement moins avantageux. Il en résulte un déséquilibre de la demande d'emplois, de la richesse foncière, de la qualité des services de proximité, etc., principalement entre les concentrations urbaines d'activités et les lieux (milieux) dispersés qui détiennent les ressources productives de base.

De nouveaux équilibres urbains–ruraux sont recherchés, notamment pas l'entremise des schémas d'aménagement du territoire, des conseils MRC et des tables de concertation telles que les SADC, les CLD, etc. La richesse d'abord générée en zones rurales, ensuite multipliée par l'ajout de valeur aux ressources en zones urbaines, doit servir équitablement à toute la population, en considérant la nécessaire efficacité du vaste système public. On se doit de constamment innover dans les modalités de répartition des fruits de la création de richesse en région. Dans l'éventualité de l'établissement d'une fiscalité territoriale basée sur les redevances qui sont actuellement versées à Québec, quelle échelle (locale, MRC, régionale) devra gérer cette fiscalité, pour desservir quels services publics, selon quels critères d'équité? En réalité, la localisation très inégale des activités de production en régions québécoises pose clairement la question du partage équitable de la richesse collective générée par l'exploitation des ressources naturelles, qui sont elles-mêmes très inégalement réparties sur le vaste espace Québec.